



CONSEIL DES ATIKAMEKW DE MANAWAN

Communiqué

Manawan, vendredi le 16 décembre 2016- Le 3 novembre dernier, le Conseil des Atikamekw de Manawan, CDAM, émettait un communiqué suite à des informations qui avaient circulé sur les médias sociaux. Ces informations contenaient des allégations de comportements inappropriés de la part de certains employés du service de la Sécurité publique.

Le directeur général a mis en place un comité de discipline formé de certains membres du comité directeur de la CDAM. Le comité de discipline a eu pour mandat de procéder à une investigation et de proposer les mesures qui s'imposent dépendamment de la gravité des faits et des gestes reprochés.

Le travail d'investigation qui a été effectué avec rigueur est maintenant terminé et des recommandations ont été faites auprès de la direction générale. La décision qui a été prise est l'application de mesures disciplinaires à l'endroit de deux employés de la Sécurité publique de Manawan. Il s'agit de suspension sans solde dans les deux cas, assortit d'une rétrogradation dans un des cas.

Le Conseil des Atikamekw de Manawan tient à maintenir la crédibilité et l'intégrité de son service de la sécurité publique. Il tient d'autant plus à préserver la confiance de la population vis-à-vis son service de sécurité publique. Les sanctions imposées se veulent un message clair à l'effet que les employés de la sécurité publique doivent se comporter et agir dans la droiture étant donné l'importance de leur fonction pour le maintien de la paix et l'ordre dans la communauté.

Pour toute information concernant ce communiqué contacter :
M. Gaétan Flamand au 819-971-8813

